



Charte des examinateurs pour l'épreuve de B.T.S. culture générale et expression Académie de Nantes – 2009

L'Inspection pédagogique régionale de Lettres souhaite remercier l'équipe d'enseignants des cinq départements ayant participé à l'élaboration de cette charte.

1

I. Cadre général

Le B.O. n°7 du 17 février 2005 définit l'épreuve, la nature des deux types d'écriture et, pour chacune d'elles, les compétences attendues. Le compte rendu des Inter-académiques diffusé sur « Eduscol » offre également des outils d'évaluation indispensables.

Cette épreuve certificative valide :

- deux années de formation sur les plans de la lecture et de l'écriture, de la construction d'une culture ;
- la maîtrise du programme thématique paru au B.O. pour la session en cours et les problématiques y afférant ;
- l'aboutissement d'une formation <u>associant expression et exercice de la pensée</u> : écriture de synthèse et écriture personnelle se complètent et forment une unité ; après avoir été en capacité de comprendre et de restituer le point de vue d'autrui, d'en comprendre les résonances culturelles, le candidat est mis en situation d'énoncer son propre point de vue à l'appui de ses connaissances.

a) Evaluer par compétences

<u>La nature même de l'épreuve</u> invite à pratiquer une évaluation par compétences. En effet, le sujet d'écriture personnelle est une "question ouverte" qui autorise des modes de réponse variés. Il ne peut donc pas répondre de critères d'évaluation figés – tant sur la forme que dans les contenus - puisque le candidat est libre de convoquer les connaissances et d'adopter la démarche argumentative qu'il souhaite.

La prise en compte du <u>parcours scolaire des candidats</u> induit également cette approche évaluative. Rappelons que les étudiants appartiennent à des filières différentes, que pour certains (dans une proportion de plus en plus importante) ils sont issus du baccalauréat professionnel. Pour mieux valoriser l'engagement de tous les candidats dans l'épreuve, afin de mieux prendre en compte la pluralité des productions, les différents niveaux et degrés de maîtrise des exercices, une évaluation par compétences s'avère plus efficace.

Quatre principes:

→ Pratiquer une évaluation équilibrée et objective

La Charte académique spécifie aux pages 3 et 4 les compétences nécessaires à la réalisation de chacune des écritures. Elle vise à favoriser une évaluation équilibrée, tenant compte de l'ensemble des compétences pour éviter soit une appréhension globale de la copie, impressive, sans critères précis, soit une évaluation qui ne serait focalisée que sur certains critères (par exemple, les seuls critères formels), négligeant les autres, <u>au détriment du candidat</u>.

→ Evaluer les démarches fondamentales

La Charte décline les capacités et composantes que chacune des compétences regroupe de façon générique. <u>Celles-ci</u>, correspondant à des grandes démarches de pensée et de production de discours, ne peuvent s'évaluer que <u>dans le mouvement même des textes produits</u>, <u>de leur écriture</u>. Une évaluation qui procèderait par segmentation ou distribution de points par partie ou unité du devoir, ne saurait donc rendre compte de ces dimensions.

→ Définir les « seuils d'attente » pour chacune des compétences

La Charte définit des attentes moyennes et raisonnables pour chacune des compétences. Il ne s'agit pas d'évaluer les candidats à l'aune d'un « devoir modèle » (modélisation parfaite de la structure du devoir, confrontation systématique des textes...). Il convient d'adopter des critères réalistes, en ne perdant pas de vue que le temps de réalisation (4 heures dans les conditions de l'épreuve dite « ponctuelle » de fin d'année) demeure court, relativement aux deux exercices à réaliser.

→ Adapter - si nécessaire et autant que faire se peut - les critères en fonction de la filière

Il revient enfin à la commission de barème de décider de certaines <u>adaptations des attentes et des critères</u> <u>d'évaluation</u> en fonction du sujet national, de ses contraintes et difficultés spécifiques ainsi qu'au regard d'échantillon de copies.

b) Entreprendre un travail d'harmonisation et de diagnostic

Les coordonnateurs désignés sont chargés de recueillir les notes attribuées à la fin de chaque journée, afin d'établir les moyennes par groupe de correcteurs et d'instruire une harmonisation progressive pour l'ensemble du centre d'examen. Suite aux corrections, les bilans transmis par les mêmes coordonnateurs à l'Inspection pédagogique régionale pourront reprendre l'essentiel des remarques émises par les correcteurs, en les déclinant par champs de compétence.

c) Améliorer le travail de communication des notes et de leur justification

Il est demandé aux correcteurs de porter sur la copie une appréciation globale. Des remarques ciblées sur les points de réussite et ceux d'échec (sur les principales compétences) permettent à l'examinateur de prendre une distance en fin de correction avec ses impressions et de faire un bilan. En cas de réclamation de la part de certains candidats, cette appréciation globale peut également faciliter la compréhension de la note attribuée ainsi que sa communication.

Charte de BTS – académie de Nantes

II. Compétences: nature, seuils d'attente, tolérances, valorisation et pénalisation

• Pour l'écriture de synthèse, on attend du candidat la maîtrise des compétences suivantes :

LIRE ET COMPRENDRE LE CORPUS

Le candidat doit être capable d'ancrer le corpus dans le thème, d'en percevoir l'unité et le sens, de comprendre la visée de chaque texte ou document.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• Capacité à identifier la singularité du	• Le candidat perçoit bien la diversité	• La lecture du corpus demeure partielle,
corpus	des genres proposés et accorde toute sa	éclatée.
• Capacité à identifier la problématique	place au texte littéraire et à la lecture de	• Le candidat commet des contresens
fédératrice du corpus.	l'image.	(idée, lexique).
• Capacité à apprécier la variété des		
textes et de leurs dimensions.		

[→] **On accepte** que la problématique se construise au cours du devoir, qu'elle ne soit explicitée qu'à la fin. <u>Que la problématique soit initiale, progressive, ou conclusive importe peu. C'est plutôt son absence ou son degré d'inexactitude qui pose problème.</u>

CONFRONTER

Le candidat doit être capable de <u>faire dialoguer</u> les textes et documents entre eux, d'en proposer une analyse à partir d'une confrontation. Le texte produit croisant les différents points de vue est de nature <u>dialogique</u>.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
Quelle que soit la perspective adoptée,	• La synthèse propose un croisement	Défaut de juxtaposition dans l'analyse
le candidat rapproche les textes selon	systématique des documents dans cha-	
(au choix ou de façon combinée):	cune des parties, qui met en valeur les	che thématique.
• un thème	nuances propres à chaque texte et à la	
 un classement d'arguments 	pensée de l'auteur.	
• un mode délibératif.	• Le candidat perçoit le débat, y compris	
	dans ses marges.	

[→] On n'attend pas obligatoirement une confrontation systématique et en tous points des documents. Mais le devoir doit présenter des moments de confrontation entre les textes.

REDIGER

Le candidat se montre capable de devenir le locuteur principal qui restitue avec objectivité les différents points de vue développés dans les documents (comme s'il s'adressait à un destinataire naïf censé ne pas connaître le corpus initial).

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• Il existe un travail de reformulation.	• Le candidat sait expliciter les nuances	Montage de citations
• Le candidat propose une approche	de certains énoncés.	• Prise de position et marques de subjec-
distanciée des textes et un travail de	• Le candidat produit un discours concis	tivité.
restitution objective, sans ajout.	et précis (exercice de réduction propre à	
• La production atteste d'une capacité à	une synthèse).	
abstraire, à utiliser un langage notion-		
nel.		
• Respect des usages normés de la lan- gue écrite et lisibilité du propos.		

[→] **On acceptera** la reprise de quelques expressions des textes lorsque celles-ci sont difficiles à reformuler car possédant déjà un certain degré d'abstraction.

STRUCTURER

Le candidat doit être capable d'organiser une pensée à valeur démonstrative, de faire progresser logiquement la réflexion à partir d'unités de sens (paragraphes), d'avoir un fil directeur qui permette de discerner la problématique.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• La structure du devoir est complète :	Le candidat explicite la progression de	• Devoir trop long, présentant une pen-
introduction, développement, conclu-	sa pensée et de son propos par des	sée dispersée.
sion.	bilans et des transitions régulières, à la	• Le devoir se présente comme un cata-
• Le propos progresse selon une dé-	fin des parties par exemple.	logue d'idées sans lien logique entre
monstration.		elles ni progression démonstrative.
• Le candidat recourt à des paragraphes		
qui constituent des unités de sens.		
• Le candidat a le souci de présenter les		
textes dans le devoir (dans l'intro-		
duction ou au fur et à mesure du déve-		
loppement).		

[→] On n'attend pas obligatoirement un plan dialectique en trois parties. Mais <u>le devoir doit présenter</u> au moins deux parties nettement distinctes correspondant chacune à une orientation différente.

Charte de BTS – académie de Nantes

• Pour l'écriture personnelle, on attend du candidat la maîtrise des compétences suivantes :

REPONDRE A LA QUESTION POSEE

L'exercice repose sur une double tension : prendre en compte la question posée (<u>écoute d'autrui</u>), engager des éléments de réponse qui traduisent une autonomie de pensée.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• Capacité à reprendre ou reformuler la	On valorisera les copies qui témoignent,	• Le hors sujet (question non comprise)
question posée dès l'ouverture.	de la part des candidats, d'une vraie	• L'absence de point de vue personnel
• Capacité à traiter une "question ouver-	prise de risque pour engager leur point	
te" en engageant des éléments de répon-	de vue personnel sur celles présentant	
se personnels.	un propos plus conventionnel et neutre.	
• Capacité à sortir d'un propos neutre.		

→ Quelles que soient les compétences mises en œuvre, une écriture personnelle totalement hors sujet ne pourra obtenir la moyenne. **On n'attend pas obligatoirement** un point de vue tranché ou nettement marqué, mais l'expression et les signes – même ténus - d'une prise de position par rapport à la question posée.

CONVOQUER DES REFERENCES

Le candidat doit faire preuve d'une démarche de réflexion <u>éclairée</u>, c'est-à-dire <u>étayée par des savoirs</u> et **acceptable sur le plan éthique**.

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• Capacité à mobiliser quelques connais-	Le point de vue personnel du candidat	• Un propos ne dépassant ni le point
sances	s'appuie sur des références nombreuses	de vue intime, ni l'opinion désordon-
• Capacité à insérer les références dans	et s'inscrit dans un cadre culturel riche	née, ni le préjugé sera sanctionné.
le propos de façon pertinente	et maîtrisé.	• On pénalisera l'absence de toute réfé-
 Capacité à s'approprier des savoirs 		rence et / ou un mode d'écriture trop
 Capacité à les évoquer 		allusif.

→ Des connaissances précises, <u>en nombre limité</u>, bien exposées suffisent à construire un bon travail d'écriture.

REDIGER

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• La présence du locuteur (énonciation	Une écriture	• Un développement ne comportant que
subjective, modalisation du propos)	-où les marques de la première personne	quelques lignes est manifestement
	sont discrètes mais efficaces,	insuffisant.
La lisibilité du texte produit	- qui tend au genre de l'essai,	
• Le respect des usages normés de la	- où l'emploi des tons et des registres est	
langue écrite.	approprié (expression maîtrisée de	
	l'indignation, de l'ironie)	

→ L'emploi du pronom de la première personne, « je », est **légitime** sans pour autant qu'à lui seul, ce pronom ne devienne le gage de l'existence d'un point de vue personnel, lequel demeure nécessaire. **On valorisera** les candidats qui s'engagent réellement, qu'ils recourent ou non à une rhétorique de la première personne. Libre de sa pensée, le candidat doit toutefois respecter les valeurs éthiques fondamentales. Il doit aussi <u>maîtriser</u> les moyens expressifs qu'il choisit de mettre en œuvre.

STRUCTURER

L'écriture personnelle ne se confond nullement avec un devoir de type discussion. Le candidat est libre de choisir le circuit argumentatif le plus approprié à la nature et au mouvement de sa pensée : structure délibérative, démonstration univoque, point de vue développé mais nuancé par des concessions, développement argumenté sans tension...

Attentes	Valorisation	Pénalisation
• Capacité à engager un point de vue et	Degré d'originalité dans la composition	Propos errant sans aboutissement.
à le démontrer.	et l'organisation de la réponse.	
• Capacité à présenter une structure		
complète : ouverture (reprise ou refor-		
mulation de la question), circuit argu-		
mentatif, clôture.		
• Capacité à choisir la structure argu-		
mentative adéquate au projet de dé-		
monstration ou de délibération adopté.		

- → On évitera de pénaliser de façon excessive une réponse courte qui présente un parcours argumentatif recevable mais non développé et peu illustré.
- → On n'attend pas une introduction canonique mais <u>une ou deux phrases d'ouverture</u> reprenant le sujet et engageant le candidat dans une dynamique de réponse. De même la conclusion doit moins s'apparenter à la répétition et à la recension des idées développées qu'à une <u>clôture</u> qui explicite le point de vue personnel du candidat ou sa prise de position par rapport à la question.

III. Questions spécifiques

Le tableau qui suit recense des questions que les correcteurs se posent le plus souvent.

Quid de l'introduction dans	Unité indispensable dans la structure du devoir, l'introduction ne doit pas être
la synthèse ?	pour autant modélisée.
	• Elle doit comporter <u>au minimum</u> une annonce du thème, des enjeux de sens
	du corpus et des premières orientations ou indications de l'organisation du de-
	voir. Elle est le lieu d'une pensée qui se met en mouvement.
	• <u>La présentation plus précise des documents</u> peut intervenir dans le développe-
	ment comme au fur et à mesure de l'évocation et de l'analyse des textes et ima-
	ge.
	• <u>La problématique</u> peut être formulée dès l'introduction, comme elle peut se
	construire au fil du devoir et n'être finalisée ou explicitée qu'en conclusion.
	• La présence de l'ensemble de ces composantes dans l'introduction (annonce du
	thème + présentation du corpus et des documents + problématique choisie +
	annonce du plan) ressortit à une modélisation rhétorique qui n'est pas exigi-
	ble pour des candidats de BTS. Elle relève d'une maîtrise à valoriser et non
	d'une exigence à sanctionner.
	• En revanche, le candidat doit avoir validé toutes ces composantes <u>au ter-</u>
	me de son devoir.
Comment évaluer la maîtri-	• On évitera de sanctionner par deux fois le candidat sur les défauts et lacunes
se de la langue ?	orthographiques en doublant la pénalité sur les deux exercices.
Comment sanctionner de	• Pour les copies qui présentent des maladresses orthographiques abondantes,
graves lacunes orthographi-	il convient de distinguer :
ques, syntaxiques, lexicales?	- celles où ces maladresses n'altèrent pas les autres compétences, auquel
	cas les pénalités porteront bien évidemment uniquement sur l'orthographe
	parmi les autres critères d'évaluation de la langue,
	- celles où ces maladresses altèrent les autres compétences (reformulation,
	progression du propos rendues alors illisibles), <u>auquel cas c'est l'ensemble</u>
	des compétences qui se trouvent dévaluées.
	C'est donc le degré de lisibilité ou d'illisibilité du texte qui s'avère déterminant.
Quelle exploitation du texte	On attend du candidat
littéraire ?	- qu'il établisse bien la place et le rôle de ce texte dans le débat que cons-
	truit le corpus ;
	- qu'il évoque comment cette représentation littéraire permet à son auteur
	de penser un problème, de construire un point de vue et de le faire partager
	à son lecteur.
Quelle longueur des textes ?	• Le critère quantitatif lié à la longueur du texte produit ne doit pas l'emporter
	sur l'évaluation qualitative de la démarche de synthèse. Des textes estimés
	courts peuvent remplir une partie du cahier des charges. Néanmoins si l'analyse
	n'est pas assez approfondie ou se révèle lacunaire, le correcteur est conduit à
	sanctionner ces insuffisances.
	• Pour revenir à la définition stricte de l'exercice, rappelons que « synthétiser »,
	c'est produire un texte court, concis et dense, visant l'essentiel et fuyant toute
	exhaustivité analytique.

Charte de BTS – académie de Nantes 5